



# 32<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU TRIEVES

## LES 4 ET 5 AOUT 2018

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi 27 juin 2018

Ouverture des engagements : Lundi 2 juillet 2018

Clôture des engagements : Lundi 23 juillet 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : A retirer à la Brasserie «Le café des Arts» Boulevard Edouard Arnaud 38710 Mens

Dates et heures des reconnaissances : voir Article 6.2 Reconnaissance

Vérifications des documents le : samedi 4 août 2018 de 7h00 à 11h30 Salle des Sagnes 38710 MENS

Vérifications des voitures le : Samedi 4 août 2018 de 7h15 à 11h45 Salle des Sagnes 38710 MENS

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 4 août 2018 à 6h Salle des Sagnes 38710 MENS

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 4 août 2018 Salle des Sagnes 38710 MENS à **10H30**

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 4 août 2018 Salle des Sagnes MENS à **12H45**

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 4 août 2018 à 12h45 Salle des Sagnes Mens

Départ de : la 1<sup>ère</sup> voiture Etape 1 Samedi 4 août 2018 13h30 Salle des Sagnes Mens

Publication des résultats partiels le : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent, le **4 Août 2018**

Arrivée finale du rallye 1<sup>ère</sup> Voiture Dimanche 5 août 2018 à 13h12 Salle des Sagnes à Mens

Vérification finale le : Dimanche 5 août 2018 à l'arrivée du rallye, **Garage du Vercors à Mens**

**Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 5 août ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : Dimanche 5 août 2018 à **17H30** à la Salle des Sagnes à 38710 MENS

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 32<sup>ème</sup> Rallye du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 2 mai 2018 sous le numéro R16 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 359 en date du 2 mai 2018.

##### *Comité d'Organisation*

Président : Olivier CHAPUIS

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Olivier CHAPUIS Quartier de la Gare 38930 CLELLES

Téléphone : 06 81 84 84 48

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise

Lundi au vendredi 13h30-17h00 Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320

EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)

Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

##### *Organisateur technique*

Nom : CORAT

Adresse : Quartier de la Gare 38930 CLELLES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Emmanuel VEYRET Licence n° 01316
Commissaires Sportifs :	Bruno MUSELLI Licence n° 02403 Francis POLGE Licence n° 06831
Directeur de Course :	Mic MACHETTO Licence n° 02081
Directeur de Course Adjoints :	Georges BEAL Licence n°02910 Daniel BERTHON Licence n°01621
Commissaire Technique Responsable :	Olivier CAPPELLETTI Licence n° 134399
Commissaires Techniques Adjoints :	Yannick MARTIN Licence n° 138098 Sylvie DALPAOS Licence n°233751 Gérard JOUVHOMME Licence n°51582 Christian RACHEX Licence n°44181
Chargés des relations avec les concurrents :	Sylvie SIMON Licence 214749 Valérie JEUNE Licence n°161099 Floréal PITARCH Licence n°02729
Médecin Chef	Monsieur TIRARD
Observateur	Christian GIBILY Licence n°03302

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye du Trièves compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018 coéf. 2, le championnat du Comité Rhône-Alpes 2018 et le Challenge Patrice Montagnat de l'ASA Dauphinoise.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages pourront consulter leur de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise ([www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)).

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye du Trièves** devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne soit en passant par le site de l'ASA Dauphinoise (lien [ffsa-inscriptions](http://ffsa-inscriptions.org)) soit directement sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org), puis **l'imprimer** et le renvoyer **l'ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS, accompagné du règlement des droits d'engagements ou plus tôt **le lundi 2 juillet** et au plus tard le **Lundi 23 juillet 2018** (cachet de la poste faisant foi).

*Attention :* Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % dans tous les autres cas

Les chèques seront mis en banque le mardi 24 juillet 2018

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue des aires jusqu'à la fin du Stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue).

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye du Trièves représente un parcours de 138 km.

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections par étape

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.85km.

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1/3 Le Col de Mens	2 Passages	4.90 km
ES 2/4/6 Le Perrier	3 Passages	4.75 km
ES 5/7 Montvallon	2 Passages	7.40 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **6.2.1P. ATTENTION**

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le dimanche 29 juillet 2018 et le vendredi 3 août 2018 de 8h à 18h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5P EPREUVES SPECIALES

**7.5.1P** Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.5.17.3P** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Primes cumulables : Scratch, classe  
Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	300 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	180 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	120 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
- 4 Partants	150 €	Lot	Lot				
4 à 9 Partants	300 €	180 €	120 €	Lot			
10 à 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	Lot	Lot	
+ de 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	60 €	Lot	Lot

- \* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- \* 1 Coupe à chaque podium de classe
- \* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**La remise des prix se déroulera le dimanche 5 août 2018  
Salle des Fête Des Sagnes à Mens à partir de 17h30.**

*Un pot sera offert après la remise des prix par le CORAT*